

France

Cette note pays donne un aperçu des principales caractéristiques du système éducatif en France. Elle s'appuie sur les données de Regards sur l'éducation 2024. Conformément à la thématique de la publication de cette année, elle met l'accent sur les questions d'équité dans l'éducation et sur le marché du travail. Les données de cette note sont fournies pour la dernière année disponible, comme indiqué dans Regards sur l'éducation 2024.

Résultats des établissements d'enseignement et impact de l'apprentissage

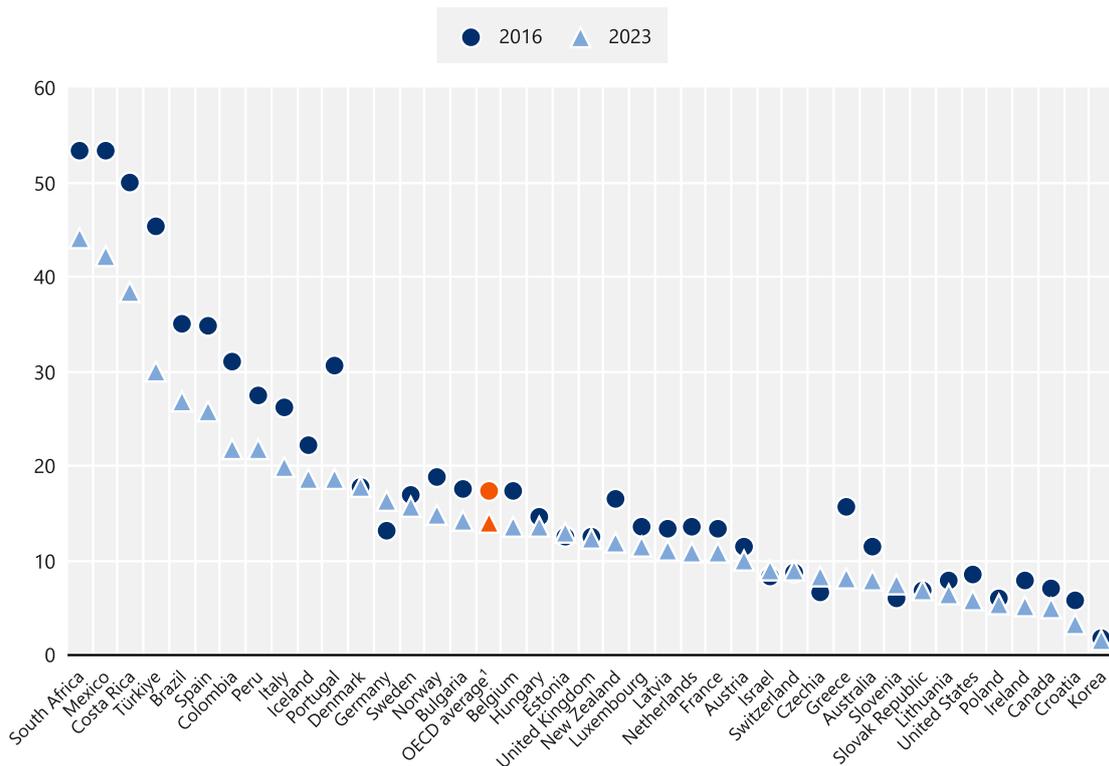
- Les adultes dont le niveau de formation est inférieur au second cycle de l'enseignement secondaire courent un risque considérable d'obtenir des résultats médiocres sur le plan social et sur le marché du travail tout au long de leur vie. C'est pourquoi, la réduction de la proportion de jeunes adultes sans diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire a été une priorité dans de nombreux pays et cette proportion a diminué entre 2016 et 2023 dans 28 des 35 pays membres de l'OCDE. C'est également le cas en France, où la part des 25-34 ans sans diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire est passée de 13 % en 2016 à 11 % en 2023. La moyenne de l'OCDE est passée de 17 % à 14 % au cours de la même période (Graphique 1).
- La situation difficile des travailleurs sans diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire sur le marché du travail se reflète dans les taux d'emploi des 25-34 ans. En France, seuls 54 % des 25-34 ans sans diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire sont employés (la moyenne de l'OCDE est de 61 %), contre 78 % de ceux qui possèdent un diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire (la moyenne de l'OCDE est de 79 %).
- La vigueur des marchés du travail et l'augmentation de la participation à l'éducation ont entraîné une diminution de la part des 18-24 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) dans la plupart des pays membres de l'OCDE. Dans l'ensemble de l'OCDE, le taux moyen de NEET a diminué de 15,8 % à 13,8 % entre 2016 et 2023. En France, la part des NEET a diminué de 19,8 % à 16,1 % au cours de cette période.
- Selon presque toutes les mesures disponibles, les filles et les femmes obtiennent de meilleurs résultats scolaires que les garçons et les hommes, et dans de nombreux cas, l'écart se creuse. Cela se reflète dans les écarts entre les sexes en matière de niveau d'éducation atteint. Dans tous les pays membres de l'OCDE, les femmes âgées de 25 à 34 ans ont autant de chances, voire plus, que leurs homologues masculins d'avoir atteint le niveau de l'enseignement supérieur en 2023 (54 % pour les femmes contre 41 % pour les hommes en moyenne dans les pays de l'OCDE). En France, 56 % des femmes et 48 % des hommes ont atteint le niveau de l'enseignement supérieur, soit un écart beaucoup plus faible que la moyenne de l'OCDE.
- Le niveau d'études des parents a un impact important sur le niveau d'études de leurs enfants. En France, 80 % des 25-64 ans dont l'un des parents au moins était diplômé de l'enseignement

supérieur en 2021 ont également obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur (la moyenne est de 72 %). En revanche, seuls 25 % des 25-64 ans dont les parents n'ont pas atteint le secondaire supérieur ou l'enseignement post-secondaire non tertiaire sont diplômés de l'enseignement supérieur (la moyenne est de 19 %).

- Le marché de l'emploi est particulièrement sensible au diplôme de l'individu, quel que soit son statut vis-à-vis de la migration. La probabilité d'occuper un emploi augmente avec le niveau d'éducation, mais les marchés du travail ont tendance à sous-utiliser les compétences potentielles des adultes nés à l'étranger. En France, parmi les 25-64 ans qui n'ont pas achevé le second cycle de l'enseignement secondaire, 55 % des adultes nés dans le pays et 54 % des adultes nés à l'étranger ont un emploi en 2023 (les moyennes de l'OCDE sont respectivement de 60 % et 63 %). Parmi ceux qui ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur, 88 % des adultes nés dans le pays et 77 % des adultes nés à l'étranger sont en emploi (les moyennes de l'OCDE sont respectivement de 88 % et 82 %).

Graphique 1. Évolution de la part des 25-34 ans dont le niveau d'études est inférieur au second cycle de l'enseignement secondaire (2016 et 2023)

En pourcentage



1. La moyenne de l'OCDE est dérivée de la moyenne non pondérée de tous les pays disposant de données disponibles et comparables pour les deux années.

Les pays sont classés par ordre décroissant de la part des 25-34 ans n'ayant pas atteint le second cycle de l'enseignement secondaire en 2023. Voir le tableau A1.2 pour les données. Pour plus d'informations, voir Regards sur l'éducation 2024 - Sources, méthodologies et notes techniques (<https://doi.org/10.1787/e7d20315-en>).



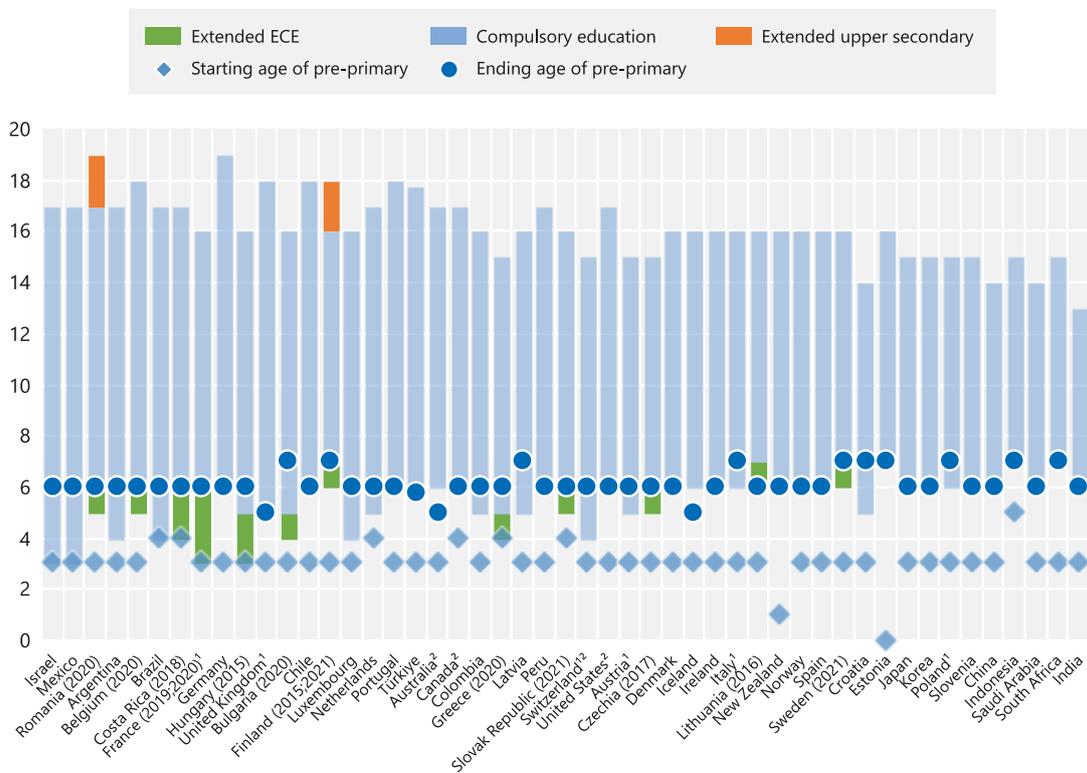
Accès à l'éducation, participation et progression

- Les politiques en matière de garde d'enfants et de congé parental varient considérablement d'un pays à l'autre. Pour les familles à faible revenu, le « déficit de garde d'enfants », c'est-à-dire la période qui s'écoule entre la fin du congé parental rémunéré et le début de l'éducation et de l'accueil gratuits de la petite enfance ou de l'enseignement obligatoire, est d'une importance particulière. Dans huit pays de l'OCDE, il n'y a pas de décalage dans la prise en charge des enfants, car l'accueil et l'éducation gratuits des jeunes enfants ou l'enseignement obligatoire commence immédiatement après la fin du congé parental rémunéré. En revanche, la France est l'un des huit pays où le « déficit de garde d'enfants » est de deux ans entre la fin du congé parental rémunéré et le début de l'enseignement obligatoire gratuit alors que les 22 autres pays de l'OCDE présentent un écart de 3 ans ou plus. En France, la Caisse l'allocation familiale (CAF) prévoit un complément de libre choix du mode de garde (CMG) pour les parents d'enfants de moins de 6 ans, afin qu'ils puissent choisir le mode de garde qui leur convient. Dans le cas d'une inscription dans une micro-crèche, par exemple, le CMG couvre 85 % des frais dus à la structure d'accueil.
- La participation à l'éducation et à l'accueil des jeunes enfants (EAJE) est particulièrement importante pour les enfants issus de familles défavorisées. Cependant, en France, comme dans la plupart des autres pays de l'OCDE, les enfants âgés de 0 à 2 ans issus de familles appartenant au tertile inférieur de revenu ont moins de chances, en 2022, de participer à des services de garde et d'éducation que les enfants issus du tertile supérieur de revenu (33 % contre 85 % pour la France, contre 32 % et 50 % pour la moyenne des pays de l'OCDE). La différence de participation de 52 points de pourcentage entre les enfants issus de familles du premier et du dernier tertile en France est plus importante que la moyenne de l'OCDE de 19 points de pourcentage.
- La participation globale des enfants âgés de 0 à 2 ans à l'EAJE est de 58 % en France, contre 40 % en moyenne dans les pays de l'OCDE. En France, l'accès à l'enseignement préélémentaire pour les enfants de deux ans est privilégié dans les écoles situées dans des environnements sociaux défavorisés, que ce soit dans les zones urbaines, rurales et montagneuses, ainsi que dans les départements et régions d'outre-mer.
- L'éducation de la petite enfance permet de réduire les écarts de développement qui désavantagent certains enfants au moment de leur entrée à l'école. Un an avant le début de l'enseignement élémentaire, une grande majorité d'enfants est inscrite dans un programme d'éducation de la petite enfance dans la plupart des pays de l'OCDE. En France, 100 % des enfants de cette tranche d'âge sont scolarisés en 2022, alors que la moyenne de l'OCDE est de 96 %.
- Bien que la plupart des enfants et des jeunes participent à l'éducation au cours des années précédant et suivant l'enseignement obligatoire, ce n'est pas le cas de tous. Afin d'augmenter la scolarisation dans les premières années ou chez les jeunes, douze pays membres de l'OCDE et pays en voie d'adhésion ont augmenté la durée de l'enseignement obligatoire au cours de la dernière décennie. La France fait partie de ces pays, puisque le début de la scolarité obligatoire a été prolongé de trois ans en septembre 2019. En France, l'enseignement obligatoire dure de 3 à 16 ans, soit 13 ans au total, ce qui est supérieur à la moyenne de l'OCDE, qui est de 11 ans (Graphique 2). De plus, en septembre 2020, la formation est devenue obligatoire en France pour les étudiants âgés de 16 à 18 ans.
- Le redoublement est courant dans de nombreux pays pour donner aux élèves plus de temps pour maîtriser le contenu d'une année d'études, bien que son efficacité soit débattue. En 2022, en France, 1,2 % des élèves de l'enseignement élémentaire, 1,1 % des élèves du premier cycle de l'enseignement secondaire et 2,4 % des élèves du second cycle du secondaire ont redoublé dans

leur niveau d'enseignement actuel, alors que la moyenne de l'OCDE est de 1,5 % des élèves de l'enseignement élémentaire, 2,2 % des élèves du premier cycle de l'enseignement secondaire et 3,2 % des élèves du second cycle du secondaire qui redoublent dans leur niveau d'enseignement actuel. En outre, sur le long terme, le redoublement a considérablement diminué en France : le taux de redoublement parmi les élèves au début du premier cycle de l'enseignement secondaire (quelle que soit la classe redoublée) est passé de 17,2 % en 2005 à 4,8 % en 2022 (DEPP, 2023^[1]).

Graphique 2. Durée de la scolarité obligatoire (2022)

En années



Note : L'année entre parenthèses indique la date à laquelle des changements politiques ont été apportés à la durée de l'enseignement obligatoire. En outre, l'extension de l'ECEC/de l'enseignement secondaire supérieur fait référence à l'extension de la durée du niveau concerné depuis 2013.

1. Il existe d'autres activités obligatoires à accomplir avant la fin de l'enseignement obligatoire (voir tableau B2.1).

2. L'âge de début, l'âge de fin et la durée de l'enseignement obligatoire peuvent varier au niveau infranational.

Les pays sont classés par ordre décroissant de la durée de l'enseignement obligatoire.

Voir le tableau B2.1 pour les données. Pour plus d'informations, voir Regards sur l'éducation 2024 - Sources, méthodologies et notes techniques (<https://doi.org/10.1787/e7d20315-en>).

- Même dans les pays les plus équitables, les élèves les plus défavorisés n'atteignent pas le même niveau de performance dans le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) que leurs camarades plus favorisés. En France, la proportion d'élèves défavorisés (quartile inférieur) atteignant au moins le niveau 2 du PISA en mathématiques en 2022 est inférieure de 45 % à celle des élèves favorisés (quartile supérieur) (la moyenne de l'OCDE est de 40 %).

- La probabilité que les étudiants de l'enseignement supérieur terminent leurs études avec succès dépend de leur milieu familial. En France, 75 % des étudiants dont l'un des parents au moins était diplômé de l'enseignement supérieur en 2020 ont terminé avec succès leurs études supérieures dans les trois ans suivant la fin théorique du programme, alors que seuls 57 % des étudiants dont les parents n'avaient pas achevé le second cycle de l'enseignement secondaire l'ont fait. La différence entre ces deux groupes va de moins de 7 points en Estonie, en Finlande et en Suède à plus de 19 points dans la Communauté flamande de Belgique, en Slovénie et aux États-Unis.
- Les femmes sont largement surreprésentées dans l'enseignement supérieur et l'écart se creuse dans la plupart des pays. En France, 56 % des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur en 2022 sont des femmes, ce qui correspond à la moyenne de l'OCDE. Comme les femmes sont également plus susceptibles que les hommes de terminer leurs études supérieures, l'écart est encore plus important parmi les diplômés (voir Regards sur l'éducation 2022). Toutefois, il existe de grandes différences entre les domaines d'études. En France, parmi les femmes entrant dans les études supérieures, seuls 16 % d'entre elles choisissent le domaine des sciences, technologie, ingénierie et mathématiques en 2022 (15 % pour la moyenne de l'OCDE), contre 40 % des hommes entrant dans les études supérieures (41 % pour la moyenne de l'OCDE). En revanche, seuls 6 % des hommes choisissent le domaine de la santé et du bien-être (8 % pour la moyenne de l'OCDE), pour 16 % de des femmes (20 % pour la moyenne de l'OCDE).

Ressources financières investies dans l'éducation

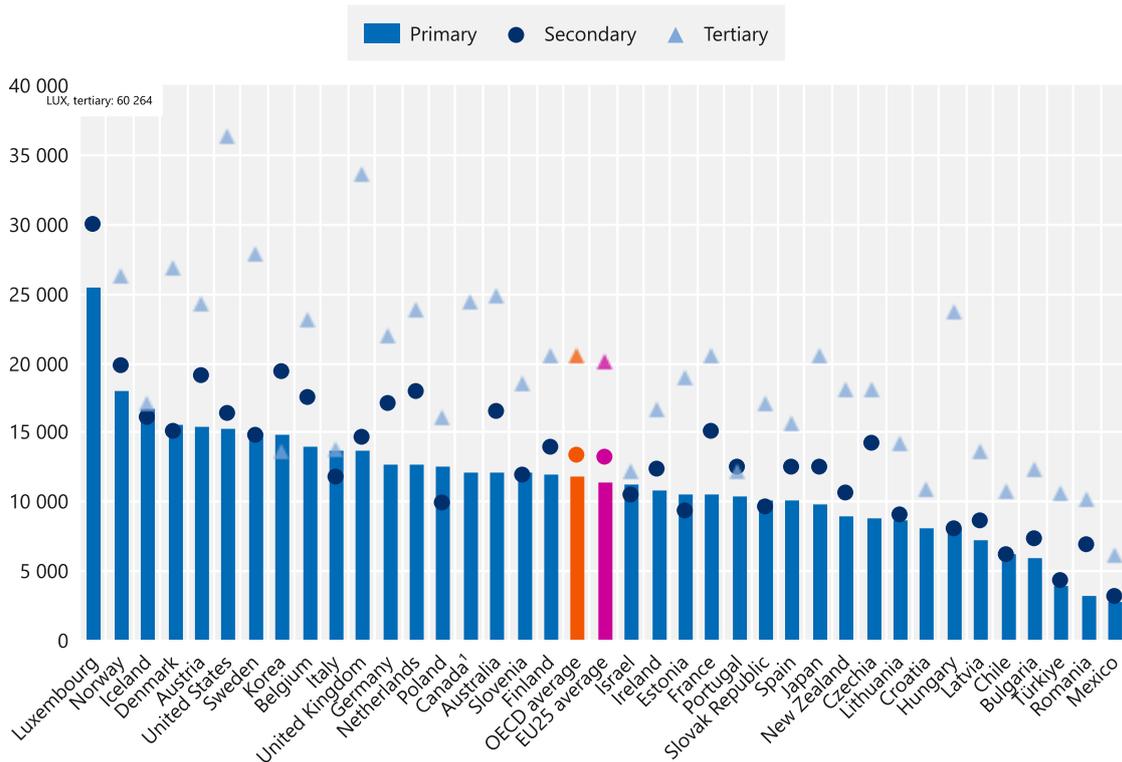
- En 2021, la dépense annuelle moyenne par élève de l'enseignement élémentaire à l'enseignement supérieur en France est de 14 803 USD, contre en moyenne 14 209 USD dans les pays de l'OCDE. Dans la plupart des pays, les dépenses augmentent en fonction du niveau d'enseignement. En France, les dépenses par élève/étudiant sont de 10 554 USD dans l'enseignement élémentaire, de 15 112 USD dans l'enseignement secondaire et de 20 458 USD dans l'enseignement supérieur (Graphique 3)¹.
- En France, l'accent financier mis sur l'enseignement élémentaire au cours des dernières années est notable. Entre 2015 et 2021, les dépenses par élève équivalent temps plein ont augmenté en France de 1,8 % par an en moyenne pour l'enseignement élémentaire et sont restées à peu près constantes (+0,1 % par an) pour l'enseignement secondaire (les moyennes de l'OCDE sont respectivement de +2,4 % par an pour l'enseignement élémentaire et de 1,8 % par an pour l'enseignement secondaire).
- La France, en 2021, consacre 5,4 % de son produit intérieur brut (PIB) aux établissements d'enseignement allant de l'élémentaire au supérieur. C'est plus que la moyenne de l'OCDE, qui est de 4,9 % du PIB. En moyenne, dans l'OCDE, la part du PIB consacrée aux établissements d'enseignement (de l'élémentaire au supérieur) est restée globalement stable à 4,9 % entre 2015 et 2021. Toutefois, les tendances varient considérablement d'un pays à l'autre. En France, la part des dépenses dans le PIB a légèrement augmenté sur cette période, passant de 5,2 % en 2015 à 5,4 % en 2021.
- L'éducation de la petite enfance a fait l'objet d'une attention particulière ces dernières années dans de nombreux pays en raison de son importance, en particulier pour les enfants issus de familles défavorisées. En France, l'investissement public dans l'éducation de la petite enfance est resté à

¹ Toutes les dépenses mentionnées dans cette note sont exprimées en USD et calculées sur la base des taux de change de la parité de pouvoir d'achat (PPA).

peu près constant à 0,7 % du PIB entre 2015 et 2021 (0,7 % en 2015 et 0,8 % en 2021 pour la moyenne de l'OCDE).

Graphique 3. Dépenses totales par étudiant équivalent temps plein dans l'enseignement élémentaire, secondaire et supérieur (2021)

En équivalent USD converti à l'aide des PPA, dépenses pour les établissements d'enseignement



Note : Les dépenses au niveau tertiaire incluent la R&D.

1. L'enseignement primaire comprend les programmes d'enseignement préprimaire et du premier cycle du supérieur.

Les pays sont classés par ordre décroissant des dépenses totales par élève équivalent temps plein dans l'enseignement primaire.

Voir le tableau C1.1 pour les données. Pour plus d'informations, voir Regards sur l'éducation 2024 - Sources, méthodologies et notes techniques (<https://doi.org/10.1787/e7d20315-en>).

- Dans l'ensemble de l'OCDE, les pouvoirs publics sont responsables de la grande majorité des dépenses d'éducation, en particulier durant la scolarité obligatoire. Par exemple, 94 % des dépenses totales consacrées aux établissements élémentaires en France en 2021 proviennent de sources publiques, ce qui est similaire à la moyenne de l'OCDE (93 %).
- Les dépenses privées représentent une part plus importante dans l'enseignement préélémentaire et supérieur dans de nombreux pays. En France, la part des dépenses privées dans l'enseignement préélémentaire n'est que de 6 %, ce qui est inférieur à la moyenne de l'OCDE (14 %), tandis que pour l'enseignement supérieur, elle est de 29 %, alors que la moyenne de l'OCDE est de 28 %.
- Dans de nombreux pays, les écoles privées de l'enseignement élémentaire sont largement financées par l'État. En France, 14 % des élèves de l'enseignement élémentaire sont inscrits dans



des écoles privées en 2021 (la moyenne de l'OCDE est de 15 %) et 73 % du financement de ces écoles provient de sources publiques (la moyenne de l'OCDE est de 59 %).

- Les frais de scolarité sont une composante importante des dépenses privées dans l'enseignement supérieur, mais ils varient considérablement d'un pays à l'autre. En France, avec 252 USD par an au niveau licence pour l'année universitaire 2022/2023, ils se situent dans le bas de la fourchette des pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles.

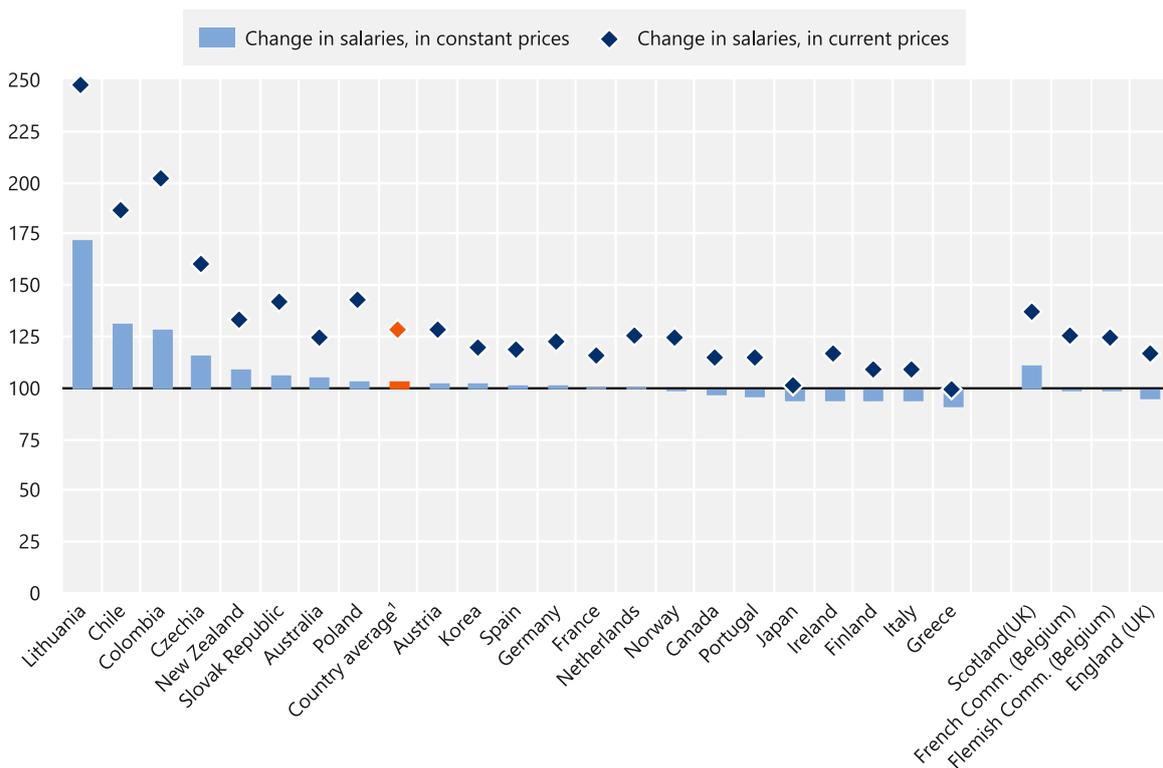
Les enseignants, l'environnement pédagogique et l'organisation scolaire

- Dans l'ensemble de l'OCDE, 18 des 21 pays disposant de données sur l'enseignement secondaire indiquent qu'ils sont confrontés à des pénuries d'enseignants pleinement qualifiés au début de l'année scolaire 2022/2023. La France était confrontée à des pénuries d'enseignants dans l'enseignement secondaire dans certaines matières (principalement les mathématiques), mais pas dans toutes les matières, contrairement à 9 pays sur les 21 avec des données. Toutefois, en France, le recrutement de contractuels a été pratiqué dans l'enseignement secondaire pour couvrir les postes d'enseignants non pourvus aux concours principaux dans certaines académies déficitaires.
- La proportion d'enseignants quittant la profession varie considérablement d'un pays à l'autre. Parmi les pays dont les données sont disponibles, entre 2 % et 12 % des enseignants ont quitté la profession au cours de l'année scolaire 2022/23. En France, la proportion en 2021/22 se situe dans la partie inférieure de cette fourchette, avec 3 %. Bien qu'environ 2 % des enseignants partent à la retraite chaque année (2 % en France), la proportion d'enseignants qui démissionnent fluctue plus largement, entre près de 0 % et jusqu'à 10 %. En France, elle est de 0,4 % en 2021/22. Toutefois, le taux de démission doit être interprété avec prudence, car il dépend de nombreux aspects, tels que le statut contractuel des enseignants et les caractéristiques générales du marché du travail.
- Entre 2013 et 2022, l'âge moyen des enseignants a augmenté dans l'ensemble de l'OCDE. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, 36 % des enseignants ont 50 ans ou plus en 2022, contre 35 % en 2013. En France, la proportion d'enseignants âgés de 50 ans ou plus en 2022 est plus élevée que la moyenne OCDE, avec 38 % d'enseignants dans cette catégorie d'âge en 2022, contre 30 % en 2016.
- Entre 2015 et 2023, en termes nominaux (c'est-à-dire en prix courants, sans tenir compte de l'inflation), les salaires statutaires ont augmenté de 15 % en France pour les enseignants du premier cycle de l'enseignement secondaire ayant 15 ans d'ancienneté. La majeure partie de cette augmentation a permis de compenser la hausse du coût de la vie. En termes réels (c'est-à-dire corrigés de l'inflation), les salaires des enseignants sont restés stables sur la période de huit ans en France (+1 %), contre une augmentation moyenne de 4 % dans les pays pour lesquels des données sont disponibles (Graphique 4).
- En France, des variations à la hausse plus importantes sont observées en termes réels (c'est-à-dire corrigés de l'inflation) dans les salaires statutaires des enseignants en début de carrière. Globalement, sur la période couvrant les années scolaires de 2015 à 2023, les salaires (à prix constants) en début de carrière des enseignants du premier cycle de l'enseignement secondaire ont augmenté d'environ 5 % en France. Une grande partie de cette hausse est observée au cours des trois dernières années de cette période.

- La France est le seul pays, avec le Chili et la Hongrie, où les enseignants du premier cycle de l'enseignement secondaire bénéficient d'une indemnité pour enseigner dans des écoles défavorisées sur le plan socio-économique. En France, il s'agit d'un montant fixe complété par un montant supplémentaire en fonction d'objectifs liés au travail.
- Le travail des enseignants consiste en une variété de tâches, dont l'enseignement, mais aussi la préparation des cours, la notation des devoirs et la communication avec les parents. Le nombre d'heures de cours que les enseignants sont contractuellement tenus d'enseigner varie considérablement d'un pays à l'autre. En France, les enseignants du premier cycle de l'enseignement secondaire doivent enseigner 720 heures par an en 2023. Ce chiffre est supérieur à la moyenne de l'OCDE, qui est de 706 heures par an.

Graphique 4. Évolution des salaires statutaires des enseignants du premier cycle de l'enseignement secondaire entre 2015 et 2023

Indice de variation des salaires annuels des enseignants possédant les qualifications les plus répandues après 15 ans d'ancienneté (2015 = 100)



Note : L'évolution en prix constants correspond à l'évolution des salaires en supposant le même niveau de pouvoir d'achat entre 2015 et 2023 (c'est-à-dire en prix de 2015), tandis que l'évolution en prix courants correspond à l'évolution nominale du montant des salaires entre 2015 et 2023.

1. Exclut l'Australie, le Chili et la Colombie en raison de l'absence de données pour certaines années entre 2015 et 2023.

Les pays et les autres participants sont classés par ordre décroissant de l'évolution des salaires à prix constants.

Voir le tableau D3.6 et le tableau X2.5 pour les données. Pour plus d'informations, voir Regards sur l'éducation 2024 - Sources, méthodologies et notes techniques (<https://doi.org/10.1787/e7d20315-en>).

- Les pays choisissent différemment de gérer un grand nombre de petites écoles ou un petit nombre de grandes écoles. En France, l'école élémentaire « médiane » compte 18 élèves par année d'enseignement en 2022, alors que la moyenne de l'OCDE est de 25. Les 5 % d'écoles élémentaires les plus importantes en France comptent 58 élèves ou plus par année d'enseignement alors que la moyenne de l'OCDE est de 91 élèves ou plus. À l'autre extrémité de l'échelle, les 5 % d'écoles élémentaires les plus petites comptent 3 élèves ou moins par année d'enseignement, alors que la moyenne de l'OCDE est de 5 élèves ou moins par année d'enseignement. Bien que les petites écoles soient importantes pour garantir l'accessibilité de l'enseignement élémentaire, en particulier dans les zones rurales peu peuplées, leur fonctionnement peut être coûteux et elles peuvent être obligées de recourir à l'enseignement multi-niveaux.
- Une tendance générale dans les 27 pays pour lesquels des données sont disponibles est que les régions métropolitaines ont tendance à avoir une plus petite proportion de petites écoles élémentaires, tandis que les régions non métropolitaines ont tendance à avoir une plus grande proportion des écoles de cette taille. Cette tendance est également visible en France, où les « grandes » écoles élémentaires (c'est-à-dire les écoles comptant plus de 21 élèves par année d'enseignement) sont concentrées à Paris et en région parisienne, ainsi que dans les régions côtières du sud, telles que les Bouches-du-Rhône. Ces régions sont typiquement métropolitaines. À l'inverse, dans les régions rurales intérieures éloignées des zones métropolitaines, telles que le Cantal, la Creuse et la Lozère, la part des « petites » écoles (c'est-à-dire des écoles comptant moins de 21 élèves par année d'enseignement) dépasse les 90 %.
- La plupart des systèmes éducatifs impliquent les élèves et les parents dans la gouvernance des écoles publiques. Dans la plupart des pays, les représentants des parents d'élèves devront obligatoirement faire partie du conseil d'administration des écoles publiques en 2023. La participation des élèves est moins répandue, mais reste courante. En France, la participation des parents au conseil d'administration des écoles publiques est obligatoire, et la participation des élèves varie selon le niveau d'éducation.

Références

DEPP (2023), *Repères et références statistiques*, p.78-79,

<https://www.education.gouv.fr/reperes-et-references-statistiques-2023-378608>.

[1]

Pour plus d'informations

Pour plus d'informations sur Regards sur l'éducation 2024 et pour accéder à l'ensemble complet d'indicateurs, visitez: <https://doi.org/10.1787/c00cad36-en>.

Pour plus d'informations sur la méthodologie utilisée lors de la collecte des données pour chaque indicateur de Regards sur l'éducation 2024, les références aux sources et les notes spécifiques pour chaque pays, voir : <https://doi.org/10.1787/e7d20315-en>.

Pour des informations générales sur la méthodologie, veuillez-vous référer au Manuel 2018 de l'OCDE pour des statistiques de l'éducation comparées au niveau international : Concepts, Normes, Définitions et Classifications (<https://doi.org/10.1787/9789264304444-en>).

Les données actualisées peuvent être consultées en ligne à l'adresse <http://data-explorer.oecd.org/s/5q> en et en suivant les StatLinks sous les tableaux et graphiques de la publication

Explorez, comparez et visualisez d'autres données et analyses à l'aide du GPS de l'éducation : <https://gpseducation.oecd.org/>.

Les questions peuvent être adressées à l'équipe de Regards sur l'éducation à la Direction de l'éducation et des compétences de l'OCDE : EDU.EAG@oecd.org.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions exprimées et les arguments employés ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et les cartes qu'il contient, ne préjugent en rien du statut ou de la souveraineté d'un territoire, de la délimitation des frontières et des limites internationales, ni du nom d'un territoire, d'une ville ou d'une zone.

Les données statistiques relatives à Israël sont fournies par les autorités israéliennes compétentes et sous leur responsabilité. L'utilisation de ces données par l'OCDE ne préjuge pas du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies israéliennes en Cisjordanie au regard du droit international.



Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

Cet ouvrage est mis à disposition sous la licence Creative Commons Attribution 4.0 International. En utilisant cet ouvrage, vous acceptez d'être lié par les termes de cette licence (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>).

Attribution - vous devez citer le travail.

Traductions - vous devez citer l'ouvrage original, identifier les modifications apportées à l'ouvrage original et ajouter le texte suivant : En cas de divergence entre l'ouvrage original et la traduction, seul le texte de l'ouvrage original doit être considéré comme valable.

Adaptations - vous devez citer l'ouvrage original et ajouter le texte suivant : Il s'agit d'une adaptation d'un ouvrage original de l'OCDE. Les opinions exprimées et les arguments utilisés dans cette adaptation ne doivent pas être rapportés comme représentant les vues officielles de l'OCDE ou de ses pays membres.

Matériel de tiers - la licence ne s'applique pas au matériel de tiers contenu dans l'ouvrage. En cas d'utilisation de ce matériel, vous êtes responsable de l'obtention de l'autorisation du tiers et de toute réclamation pour contrefaçon.

Vous ne devez pas utiliser le logo, l'identité visuelle ou l'image de couverture de l'OCDE sans autorisation expresse, ni suggérer que l'OCDE approuve votre utilisation de l'ouvrage.

Tout litige découlant de la présente licence sera réglé par arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage 2012 de la Cour permanente d'arbitrage (CPA). Le siège de l'arbitrage sera Paris (France). Le nombre d'arbitres est fixé à un.